

---

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

---

Le capital humain vient en tête de la liste des valeurs faisant partie des objectifs de la société Endeavour Mining Corporation (incluant ses filiales, ensemble désignés la « **Société** ») et la Société donne la plus haute des priorités aux systèmes et pratiques de travail sécuritaires et sains. Nos politiques et principes commerciaux sont basés sur l'atteinte d'une performance de « dommage zéro ». Nos valeurs et principes commerciaux sur la sécurité et la santé sous-tendent notre politique en matière de sécurité et de santé et représentent les lignes de conduite minimales de la Société à cet égard. Nous attendons de tous les administrateurs, dirigeants, employés et sous-traitants (« Personnes responsables ») qu'ils respectent les engagements en matière de sécurité et de santé énoncés dans cette politique.

- Nous sommes engagés à nous conformer aux lois, réglementations et normes en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail. En l'absence de telles normes, les règles de pratique optimale seront adoptées.
- Nous sommes engagés à développer un environnement de travail qui favorise la sécurité et la santé.
- La gestion de la sécurité et de la santé au travail est une responsabilité principale de notre organisation hiérarchique, du niveau exécutif jusqu'à la supervision en première ligne.
- Nous ferons la promotion de la participation et de la consultation auprès des employés ou de leurs représentants afin d'obtenir un engagement envers la mise en application de nos principes en matière de sécurité et de santé au travail.
- Nous responsabiliserons nos employés et leurs représentants en ce qui concerne leur propre sécurité et santé et celle de leurs collègues et nous leur donnerons les moyens de participer aux inspections et aux audits, à la formation et à l'éducation, et aux processus de grief. Ils auront également le droit de refuser d'effectuer une tâche non sécuritaire.
- Nous nous assurerons qu'une formation appropriée en matière de santé et de sécurité et de matériel de protection personnel soit fournie à nos propres employés et (le cas échéant) aux sous-traitants.
- Nous sensibiliserons les Personnes Responsables aux meilleures pratiques pour minimiser le risque de contracter une maladie industrielle ou endémique.
- Nous sommes engagés à fournir toutes les ressources et tout le matériel de protection personnel nécessaires pour permettre le respect de ces principes.
- Nous ne tolérerons, ni n'approuverons les infractions délibérées aux normes et aux procédures.
- Nous mettrons en application des systèmes de gestion de la sécurité basés sur des normes internationalement reconnues et nous évaluerons l'efficacité de ces systèmes par des audits périodiques.
- Nous effectuerons les évaluations des risques nécessaires pour prévoir, réduire et contrôler les risques professionnels et nous favoriserons les initiatives afin de réduire en tout temps les risques menaçant la sécurité et la santé, associés à nos activités commerciales.
- Nous surveillerons les effets de nos activités opérationnelles sur la sécurité et la santé de nos employés et des autres personnes, et nous procéderons de manière périodique à des évaluations de la performance.

- Nous communiquerons ouvertement sur les questions de sécurité et de santé avec les employés et les autres parties prenantes.
- Nous assurerons l'accès à la formation appropriée aux employés de tous les niveaux afin qu'ils soient compétents pour effectuer leurs tâches et responsabilités. Nous exigerons de nos sous-traitants qu'ils se conforment à ces principes et nous insisterons pour que nos partenaires en coentreprise les appliquent également.

Nous avons mis en place une ligne d'alerte téléphonique afin que les Personnes responsables et les autres parties prenantes puissent signaler confidentiellement toute violation et tout risque pour la santé et la sécurité ainsi que toute condition de travail dangereuse sur nos sites d'opérations.

Nous invitons les personnes qui souhaitent porter plainte ou signaler des problèmes à titre confidentiel à appeler en PCV (numéro vert) au: +1 604-921-6875; ou à envoyer un courriel à l'adresse [endeavourmining@whistleblowersecurity.com](mailto:endeavourmining@whistleblowersecurity.com). Des boîtes de soumission anonymes sont également disponibles sur chaque site minier pour faciliter la déclaration de toute préoccupation en matière de santé et de sécurité ou de quasi-accidents.

Une copie de notre politique de dénonciation est disponible sur notre page Web à l'adresse [www.endeavourmining.com](http://www.endeavourmining.com) ou peut être obtenue auprès du secrétaire d'entreprise de la Société.

Le conseil d'administration de la Société examinera et évaluera cette politique chaque année afin de déterminer son efficacité.

Cette politique sera affichée sur le site Web de la Société au

[www.endeavourmining.com/Company/CorporateGovernance](http://www.endeavourmining.com/Company/CorporateGovernance)

De plus, une copie de la politique sera affichée aux sites miniers exploités par la Société.

Plus récente approbation : 15 juillet 2019

Approuvée par : Comité sur les nominations et la gouvernance de l'entreprise  
Conseil d'administration